



LONG TERME	ROLL-OVER
BUT	Financement d'actifs immobilisés <ul style="list-style-type: none"> · Actifs immobilisés matériels · Actifs immobilisés immatériels · Actifs immobilisés financiers
EXEMPLES	<p>Un roll over convient pour le financement d'investissements importants tels que la construction d'un immeuble d'entreprise et les constructions connexes, le financement de projet ou le financement de biens immobiliers.</p> <p>Un roll over peut également être utilisé pour le financement de l'acquisition d'une entreprise où on achète soit les actions, soit les actifs de l'entreprise.</p>
CARACTÉRISTIQUES	<p>Crédit à durée déterminée avec un plan de réduction</p> <p>Période de prélèvement flexible (max. 3 ans) qui permet d'effectuer des tirages en fonction des besoins</p> <p>Prélèvement sous la forme d'avances (straight loans)</p> <p>Taux variable</p>
DURÉE	<p>En fonction de la durée de vie économique du bien financé</p> <p>Min. = ou >1 an & max. 15 ans (périodes de prélèvement et de franchise incluses)</p>
MONTANT	<p>Ligne min. 100.000 EUR</p> <p>Max. : - EUR</p>
TAUX	<p>Taux d'intérêt flottant, appliqué aux avances prélevées, composé d'un taux de référence variable et d'une marge contractuelle fixe.</p> <p>Basé sur la fraction "nombre réels de jours divisé par 360"</p>
COÛT	<p>Commission de réservation sur le capital non prélevé</p> <p>Frais de gestion</p> <p>Frais de dossier</p> <p>Intérêts de retard</p>
PRÉLÈVEMENT	<p>Tirage : min. 25.000 EUR</p> <p>Période de tirage en fonction des besoins</p> <p>Max. 3 ans (incl. période de franchise en capital)</p>
REMBOURSEMENT	<p>Remboursements égaux et successifs : mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels. Dernier remboursement peut être différent du précédent (Balloon) ou unique à l'échéance finale (Bullet)</p> <p>Période de franchise en capital (max. 3 ans)</p>
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	Total ou partiel
POSSIBILITE DE COMBINER AVEC DES AIDES PUBLIQUES	<p>http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques</p> <p>www.financementdesentreprises.be</p>

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



INFOS SUR LES SÛRETÉS	http://www.financementdesentreprises.be/fr/chercher-un-credit/suretes
POINTS D'ATTENTION	Période de prélèvement suffisamment longue (sinon frais en cas de prolongation) Risque de fluctuation des taux
PLAINTES	<p>La solution proposée ne répond pas à vos attentes ?</p> <ol style="list-style-type: none">Contactez d'abord votre personne de contact habituelle. C'est lui/elle qui vous connaît le mieux. Il/Elle sera donc parfaitement en mesure de vous aider à élaborer une solution personnalisée.La solution proposée ne vous convient pas ? Prenez alors contact avec la gestion des plaintes de Fintro en envoyant un mail à fintro.contracts-complaints@fintro.beLa solution de la gestion des plaintes de Fintro ne vous convient pas non plus ? Soumettez votre dossier par écrit à l'adresse suivante : <p>OMBUDSFIN North Gate II Ave Roi Albert II 8 Bte 2 1000 Bruxelles E-mail : ombudsman@ombudsfm.be Tél. : +32 2 547 77 70</p>

Version du 15/03/2018. La présente ne constitue nullement une offre ou une promesse de crédit. Elle vous est seulement adressée à titre d'information en vue de plus amples discussions sur votre demande de crédit. Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702).
E.R. Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles • 05-2020 • K04301 • 506256361